DÉCRET
DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du vingt-quatre Juin mil ſept quatre-vingt-onze.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le compte de ſes Commiſſaires, relativement au paſſe-port dont le Roi étoit pourvu,

Déclare que la conduite de M. de Montmorin eſt irréprochable.

Collationné à l'original par Nous Préſident et Secrétaires de l'Aſſemblée Nationale. A Paris, ce vingt-quatre Juin mil ſept cent quatre-vingt-onze. *Signé*, D'ANDRÉ, *ex-Préſident*; MAURIET et GRENOT, *Secrétaires*.

Vu le Décret ci-deſſus, il eſt ordonné aux Tribunaux,

THE NEWBERRY LIBRARY

Corps administratifs et Municipalités, que le présent ils fassent transcrire fur leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs Ressorts et Départemens respectifs, et exécuter comme Loi du Royaume. En foi de quoi nous avons signé le présent Décret, auquel fera apposé le Sceau de l'Etat. A Paris, le vingt-quatre Juin mil fept cent quatre-vingt-onze.

Signé M. L. F. Du Port, Delessart, Tarbé, Duportail, Thevenard et Montmorin.

Nous ADMINISTRATEURS, composant le Directoire du Département de la Seine inférieure, oui le Procureur-général-fyndic, avons ordonné que la transcription du présent Décret à Nous adressé le vingt-huit de ce mois par M. Delessart, Ministre de l'intérieur, fera faite fur le Registre à ce destiné; qu'il fera réimprimé, publié, affiché et déposé dans nos Archives. Ordonné en outre que Copies d'icelui, collationnées par le Secrétaire général du Département, feront envoyées aux Directoires des Districts et aux Municipalités dudit Département, pour, par lesdits Directoires des Districts, le faire pareillement transcrire fur leurs Registres, publier et afficher, et le déposer dans leurs Archives, et par lesdites Municipalités, dresser Procès verbal fur leur Registre, de la réception dudit Décret, le faire publier et afficher, et fe conformer au furplus à l'Article XI de la Loi, du cinq Novembre mil fept cent quatre-vingt-dix, fur le mode de la Promulgation des Loix.

A Rouen, en Directoire, le trente Juin mil fept

cent quatre-vingt-onze. *Signés*, C. Herbouville, le Vavasseur l'aîné, Gueudry, Lucas, Fouquet, de Cormeille, C. Rondeaux, Levieux, Thieullen, Massé, Niel, Secrétaire général.

Collationné. *Signé*, Niel, Secrétaire général.

Certifié conforme, par Nous Secrétaire du District.

A Rouen. De l'Imprimerie de J. J le Boullenger, Imprimeur du Département de la Seine inférieure, rue du Grand-Maulévrier, 1791.